

INJEP NOTES & RAPPORTS NOTE THÉMATIQUE

■ Février 2022
■ INJEPR-2022/06

Les sports de nature en France

Points de repère et tendances 2020

BRUNO DIETSCH

■ chargé d'études, INJEP

Les sports de nature en France

Points de repère et tendances 2020

Bruno Dietsch, chargé d'études INJEP

Pour citer ce document

DIETSCH B., 2021, *Les sports de nature en France. Points de repère et tendances 2020*, INJEP Notes & rapports/Note thématique.

SOMMAIRE

Une activité sportive marquée par la crise sanitaire, notamment pour les sports nautiques et d'hiver	3
Les sports de nature les plus pratiqués : la randonnée, la course à pied et le vélo	3
Une pratique régulière fréquente pour la course à pied, moins pour le VTT	5
Des sports très majoritairement pratiqués de manière autonome, sans club ni entraîneur	6
Des sports souvent pratiqués seul, mais de plus en plus souvent avec des applications communautaires, même si leur usage reste minoritaire.....	6
Un nombre moyen d'activités de sports de nature pratiquées en léger recul.....	7
Des pratiques différenciées en fonction du niveau de vie.....	7
L'équitation et la marche davantage pratiquées par les femmes, le vélo davantage par les hommes.....	8
À chaque âge ses sports de nature de prédilection	8
Annexe méthodologique Les sports de nature : un ensemble hétérogène.....	10

On parle souvent de « sports de nature » mais de quoi s'agit-il au juste ? On appelle « sport de nature » (en anglais « *outdoor* ») toute activité sportive se déroulant en extérieur sans avoir besoin d'un équipement sportif spécifique et mettant à profit le milieu naturel au moyen éventuellement de quelques adaptations. Les « sports de nature » font l'objet d'une mobilisation forte des pouvoirs publics¹.

Même si l'ensemble qu'ils constituent peut paraître hétéroclite au point qu'il est difficile de produire des contours homogènes, une tentative importante de cerner et décrire la pratique des sports de nature a fait l'objet d'une publication du Pôle de ressources national sports de nature (PRNSN) du ministère chargé des sports². Dans la continuité de ces travaux, la présente note décrit la pratique et les pratiquants de sports de nature en 2020, tout en signalant les évolutions par rapport à 2018 chaque fois qu'elles sont notables. Le détail de la définition des sports de nature est donné en annexe.

Une activité sportive marquée par la crise sanitaire, notamment pour les sports nautiques et d'hiver

Dans l'enquête 2020, la période considérée – les douze derniers mois précédant la collecte qui s'est déroulée du 11 juin au 3 juillet 2020 – inclut le premier confinement. Cela dit, on remarque que le confinement a induit essentiellement une baisse du niveau des activités physiques et sportives ; inversement, quasiment aucun non-pratiquant ne s'est mis à la pratique sportive pendant le confinement³.

Pour la comparaison entre 2018 et 2020, seule la pratique hors confinement a donc été prise en compte. Cela conduit à négliger les activités concentrées sur la période de confinement qui auraient été pratiquées en l'absence de celui-ci, d'où un léger biais dans la comparaison entre 2018 et 2020 : la pratique en 2020 se trouve (probablement) légèrement minorée, surtout en ce qui concerne la pratique occasionnelle ou saisonnière : sports d'hiver, natation...

En 2020, on constate avec cette méthode que la pratique sportive en général est stable : 65 % des Français de 15 ans et plus ont pratiqué une activité physique ou sportive (au moins une fois dans l'année) contre 66 % en 2018.

Les sports de nature les plus pratiqués : la randonnée, la course à pied et le vélo

Entre 2018 et 2020, la pratique des sports de nature est stable. Comme en 2018, en 2020 (hors confinement), 77 % des sportifs ont pratiqué au moins un sport ou loisir de nature au sens défini en annexe, soit 50 % de l'ensemble de la population (*versus* 51 % en 2018). D'autre part, en 2020 parmi l'ensemble des sportifs, 48 % déclarent pratiquer leur activité principale en premier lieu en plein air (36 % en pleine nature et 12 % en « nature urbaine »).

¹ Audinet L., Guibert C., Sébileau A., 2017, *Les « sports de nature ». Une catégorie de l'action politique en question*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant.

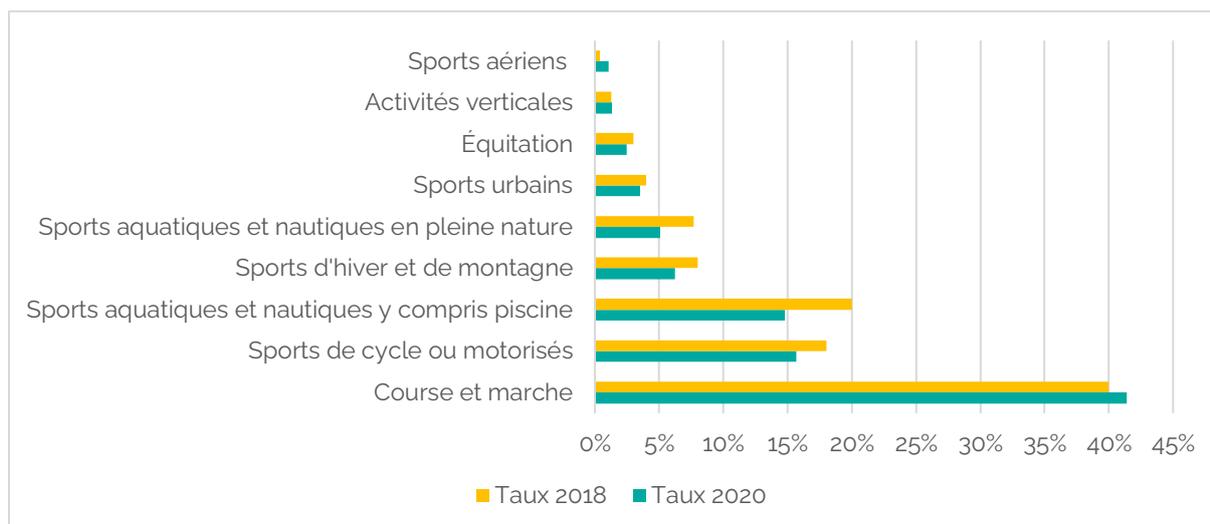
² PRNSN, 2021, *Sports et loisirs de nature en France. Points de repère et chiffres clés issus du baromètre sport 2018*, PRNSN, coll. « Enquête » n°8, (www.sportsdenature.gouv.fr/nouvelle-publication-sports-et-loisirs-de-nature-en-france-points-de-repere-et-chiffres-cles).

³ Voir Croutte P., Müller J., 2021, *Baromètre national des pratiques sportives 2020*, INJEP Notes & Rapports/Rapport d'étude, (<https://injep.fr/publication/barometre-national-des-pratiques-sportives-2020/>).

À l'exception de la natation, pour laquelle on a gardé ici l'ensemble de la pratique y compris à la piscine (la proportion de la natation en plein air étant réduite), le graphique 1 présente les taux de pratiquants en 2018 et 2020 en tenant compte de la liste des activités de sports de nature présentée précédemment.

Concernant les principaux univers des sports de nature, en 2020, 41 % des Français déclarent une activité de course ou de marche, 16 % des activités de cycle ou motorisées (hors BMX et automobile) et 15 % des activités aquatiques et nautiques (y compris à la piscine) contre respectivement 40 %, 16 % et 20 % en 2018.

GRAPHIQUE 1. TAUX DE PRATIQUANTS DE SPORTS DE NATURE PAR ACTIVITÉ



Source : Baromètre national des pratiques sportives INJEP-CREDOC.

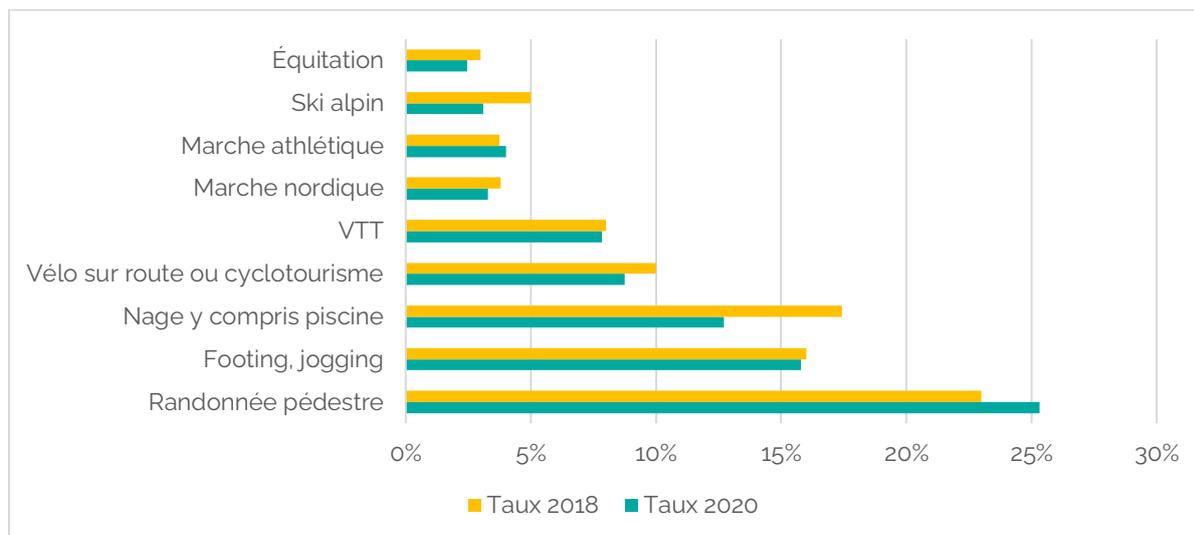
Champ : résidents de 15 ans et plus, France entière.

Note de lecture : en 2020, 41 % de la population a pratiqué une ou plusieurs activités de la famille « course et marche » au cours des 12 mois écoulés.

En 2020, la randonnée pédestre est l'activité de nature la plus pratiquée (25 % de pratiquants, graphique 2), suivie de la course à pied (16 % de pratiquants), du vélo sur route (9 % de pratiquants) et du VTT (8 % de pratiquants). Les taux de pratique de ces activités de plein air sont stables entre 2018 et 2020.

La pratique de la natation est en baisse entre 2018 et 2020. Lorsque l'on inclut la piscine, le taux de pratique chute de 17 % en 2018 à 13 % en 2020. Lorsque l'on se restreint à la pratique en premier lieu en plein air, à peine plus de 1 % a pratiqué la natation en 2020 contre environ 3 % en 2018, probablement un effet de la crise du COVID.

GRAPHIQUE 2. LES ACTIVITÉS SPORTIVES DE NATURE LES PLUS PRATIQUÉES EN FRANCE, EN %



Source : Baromètre national des pratiques sportives INJEP-CREDOC.

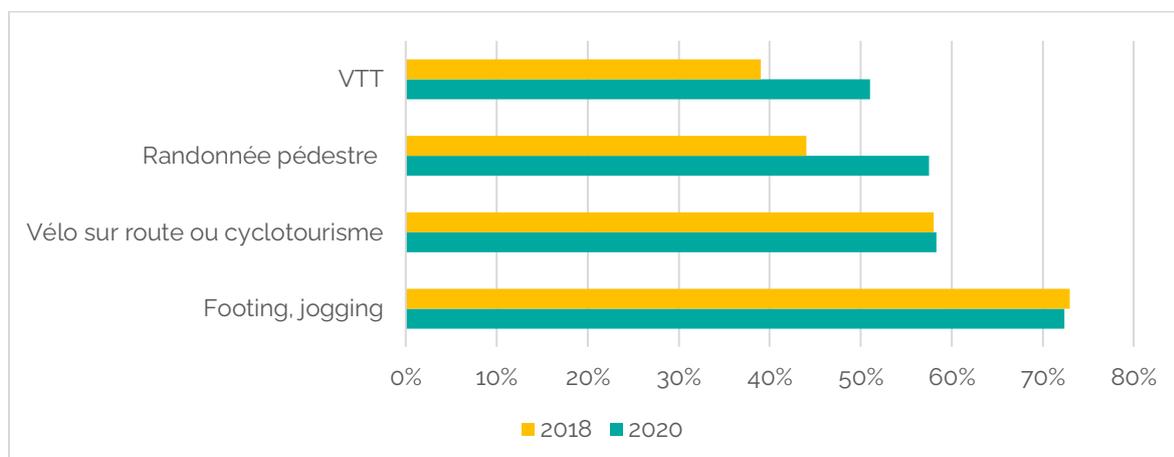
Champ : résidents de 15 ans et plus, France entière

Note de lecture : en 2020, 25 % de la population avait pratiqué la randonnée pédestre au cours des douze mois écoulés

Une pratique régulière fréquente pour la course à pied, moins pour le VTT

En 2020, 37 % Français sont des pratiquants réguliers d'activités en extérieur (« *outdoor* »), avec une pratique au minimum hebdomadaire (contre 35 % en 2018). La part de pratiquants réguliers varie fortement selon les disciplines : 72 % des pratiquants de footing ou jogging ont une pratique régulière contre 58 % des cyclistes (hors VTT). Ces proportions étaient quasiment les mêmes en 2018. En revanche, la proportion de pratiquants réguliers augmente chez les randonneurs et les pratiquants de VTT, potentiellement en lien avec un besoin de nature de plus en plus prégnant.

GRAPHIQUE 3. PART DE PRATIQUANTS RÉGULIERS (AU MOINS UNE FOIS PAR SEMAINE) PARMIS L'ENSEMBLE DES PRATIQUANTS, POUR LES PRINCIPAUX SPORTS DE NATURE



Source : Baromètre national des pratiques sportives INJEP-CREDOC.

Champ : résidents de 15 ans et plus, France entière.

Note de lecture: en 2020, 72 % des pratiquants de footing étaient des pratiquants réguliers (au moins une fois par semaine).

Des sports très majoritairement pratiqués de manière autonome, sans club ni entraîneur

En 2020, 88 % des pratiquants réguliers de sports de nature ont déclaré au moins une pratique autonome parmi l'ensemble de leurs activités sportives régulières (en premier ou en deuxième cadre de pratique), et 70 % ont au moins une pratique autonome parmi leurs activités de nature⁴. Cette tendance à l'autonomie se retrouve dans le fait qu'en 2020 seuls 43 % d'entre eux pratiquent une de leurs activités sportives (régulières) en faisant appel à un entraîneur ou éducateur sportif, fût-ce de façon occasionnelle, contre 51 % chez les pratiquants réguliers d'activités exclusivement non *outdoor*. Ce décalage paraît toutefois moins fort qu'en 2018. En outre, seuls 17 % des pratiquants réguliers de sports de nature font appel à un entraîneur ou éducateur sportif dans le cadre de leurs activités sportives de nature.

À l'inverse, seuls 30 % d'entre eux pratiquent une de leurs activités sportives dans le cadre d'un club ou d'une association (contre 41 % des pratiquants réguliers d'activités exclusivement non *outdoor*), et 7 % d'entre eux pratiquent une de leurs activités sportives de nature dans ce cadre. Ces pourcentages apparaissent en outre en baisse par rapport à 2018 (respectivement 37 % et 11 %).

En considérant le détail par activité, l'activité la plus autonome est la randonnée pédestre (92 %), tandis que l'équitation ne correspond qu'à 30 % de pratiques autonomes (totalement ou partiellement). Dans le même ordre d'idées, 13 % des pratiquants de randonnée pédestre font appel à un encadrement contre 75 % des cavaliers, qui sont 55 % à pratiquer dans un club ou une association contre 10 % des randonneurs.

Des sports souvent pratiqués seul, mais de plus en plus souvent avec des applications communautaires, même si leur usage reste minoritaire

En termes de sociabilité, en 2020, 45 % des pratiquants réguliers d'activités sportives de nature s'y adonnent en premier lieu seuls, les valeurs extrêmes pour les principales activités étant atteintes pour le footing (71 %) et pour le ski alpin (14 %), ce qui semble découler de la nature même de ces activités.

Au-delà de la pratique autonome, en club ou dans une structure commerciale, d'autres formes de pratique assistée utilisant les technologies de la communication existent aujourd'hui. Le questionnaire du baromètre les a intégrées dans sa question sur les deux premiers cadres de pratique sous la forme suivante :

- « – avec une application communautaire comme par exemple Strava, Garmin Connect, etc. ;
- en suivant, en direct ou différé, des cours assurés *via* Internet ou la télévision ;
- en suivant les instructions d'un youtubeur (ex : Tibo Inshape...), ou en vous aidant d'une application non communautaire ou d'un tutoriel sur Internet. »

Toutefois, contrairement au fitness ou au yoga par exemple, les activités sportives de nature ne se prêtent pas naturellement aux cours à distance. Ce sont les applications communautaires qui sont le plus émergentes dans ce champ, avec 14 % des pratiquants de footing et 12 % des pratiquants de VTT qui y ont recours. Les pratiquants de la marche nordique se distinguent par leur nombre de pratiquants suivant

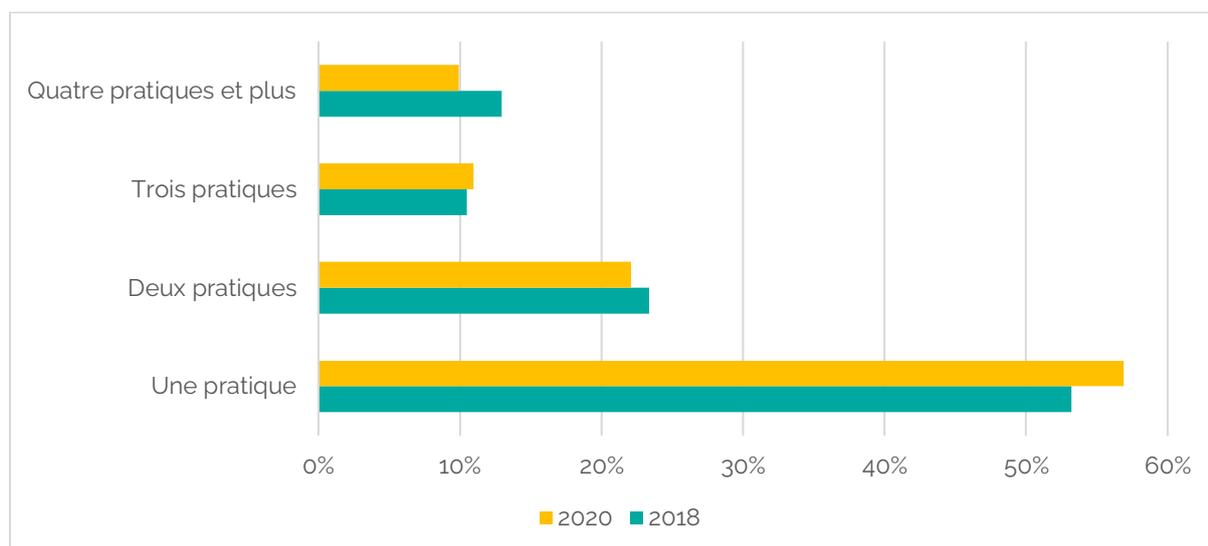
⁴ Les résultats présentés sont issus de la question suivante : « Dans quel cadre avez-vous principalement pratiqué < nom de l'activité > ? En premier ? En second ? » Six cadres de pratique étaient ensuite proposés : 1) dans un club, une association ; 2) structure commerciale ; 3) application communautaire ; 4) cours via Internet ou télévision ; 5) youtubeur/tutoriel web ; 6) pratique autonome. Il s'agit donc pour les répondants de déclarer les deux principaux cadres de pratique pour chaque activité déclarée hors confinement. La question n'est posée que pour les activités régulières (au moins hebdomadaires).

des cours sur Internet ou les prestations d'un youtubeur (autour de 12 %). Ces proportions apparaissent en augmentation de quelques points par rapport à 2018.

Un nombre moyen d'activités de sports de nature pratiquées en léger recul

Le nombre d'activités par pratiquant tend plutôt à se réduire : la part de Français à avoir pratiqué au moins trois activités, tous sports confondus, aurait baissé de 29 % en 2018 à 27 % en 2020. Les pratiquants de sports de nature sont 43 % à s'adonner à au moins deux activités de nature contre 47 % en 2018, et 10 % à en pratiquer au moins quatre contre 13 % en 2018. Enfin ils ne sont que 60 % contre 68 % à pratiquer des activités d'au moins deux univers différents, et 12 % au lieu de 21 % à s'adonner à des activités rattachées à au moins quatre univers.

GRAPHIQUE 4. NOMBRE D'ACTIVITÉS DE NATURE CHEZ LES PRATIQUANTS D'ACTIVITÉS DE NATURE



Source : Baromètre national des pratiques sportives INJEP-CREDOC.

Champ : résidents de 15 ans et plus, France entière

Note de lecture. 10 % des pratiquants de sports de nature ont pratiqué quatre activités de nature ou plus en 2020.

Des pratiques différenciées en fonction du niveau de vie

Les activités les plus prisées par les membres de la classe moyenne inférieure et les bas revenus⁵ sont la randonnée (46 % des pratiquants de sport de nature de cette catégorie la pratiquent), le footing (31 %), la natation (en incluant ici la piscine, 20 %), le VTT (16 %) et le vélo (14 %). Mise à part l'interversion entre le VTT et le vélo sur route, le classement était le même en 2018. Chez les hauts revenus et la classe moyenne supérieure, ces proportions sont de 57 % pour la randonnée, 31 % encore pour le footing, 23 % pour la natation, 21 % pour le vélo et 16 % pour le VTT ; on peut noter également que le ski alpin concerne 10 % de cette catégorie contre environ 3 % chez les revenus plus modestes.

⁵ La typologie du niveau de vie est obtenue en rapportant la médiane de chaque tranche de revenu à la racine carrée de la taille du foyer puis en distribuant ce niveau de vie selon la médiane en quatre groupes de population : les bas revenus (moins de 0,7 fois la médiane), classe moyenne inférieure (0,7 à 1 fois la médiane), classe moyenne supérieure (1 à 1,5 fois la médiane), hauts revenus (plus de 1,5 fois la médiane).

En termes d'univers, on note une surreprésentation des sports urbains parmi les bas revenus, et une sous-représentation des sports d'hiver parmi les bas revenus et la classe moyenne inférieure. L'« omnivorité » (quatre univers représentés au moins) devient de plus en plus l'apanage des hauts revenus (34 % de ces « omnivores » en 2020 contre 26 % en 2018, les bas revenus en représentant 24 % en 2020 comme en 2018).

L'équitation et la marche davantage pratiquées par les femmes, le vélo davantage par les hommes

Si les sports de nature constituent globalement un univers mixte (49 % de femmes parmi les pratiquants contre 48 % en 2018), il existe un écart au niveau du taux de pratiquants réguliers qui tend à se creuser (51 % des femmes contre 64 % des hommes).

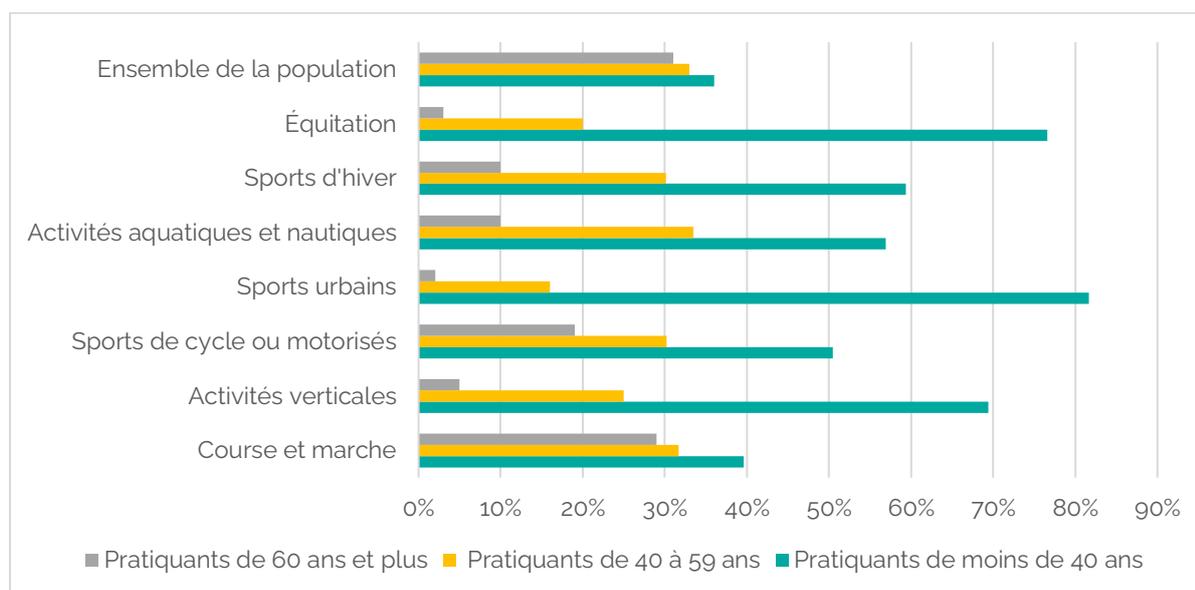
L'équitation (71 % de femmes parmi les pratiquants), la marche nordique (62 %), la marche athlétique (57 %) ou la natation (53 %) sont les disciplines les plus féminines, tandis que le VTT (68 % d'hommes parmi les pratiquants) et le vélo (57 %) restent des activités plus typiquement masculines.

En 2020 comme en 2018, les deux tiers des pratiquants de sports de nature âgés de moins de 40 ans pratiquent au moins trois activités sportives (de nature ou non). Ce taux avoisine 50 % chez les femmes et 47 % chez les hommes.

À chaque âge ses sports de nature de prédilection

Les Français de moins de 40 ans sont 59 % à pratiquer des sports de nature, les 40-59 ans 47 % et les 60 ans et plus 41 % (contre respectivement 57 %, 50 % et 44 % en 2018). Cela dit, les pratiquants de sports de nature investissent des activités différentes suivant leur âge (graphique 5).

Les moins de 40 ans sont surreprésentés dans des activités telles que l'équitation (77 % des pratiquants en 2020, 71 % en 2018), le footing (60 % des pratiquants en 2020, 56 % en 2018), le VTT (58 % en 2020, 50 % en 2018), le ski alpin (51 % en 2020, 48 % en 2018). Les moins de 40 ans disposent d'un portefeuille de pratiques plus important et sont plus souvent « omnivores » : en 2020 comme en 2018, les deux tiers des pratiquants de sports de nature âgés de moins de 40 ans pratiquent au moins trois activités sportives (de nature ou non). Par ailleurs, 11 % d'entre eux pratiquent des activités de 4 univers différents (de nature ou non), voire davantage, contre seulement 4 % des 40 ans et plus.

GRAPHIQUE 5. RÉPARTITION PAR ÂGE DES PRATIQUANTS SELON L'UNIVERS DE PRATIQUE EN 2020

Source : Baromètre national des pratiques sportives INJEP-CREDOC.

Champ : population de 15 ans et plus, France métropolitaine plus DOM

Note de lecture: 77 % des pratiquants d'équitation ont moins de 40 ans.

Sur l'ensemble des 40-59 ans, les activités de nature les plus pratiquées sont la randonnée pédestre, le jogging et le vélo. En termes d'univers, cette tranche d'âge est bien représentée (proportionnellement à la population française) parmi les coureurs et marcheurs et les pratiquants de sports de cycle ou motorisés, et les sports d'hiver. En revanche, elle est très minoritaire dans l'univers des sports urbains, qui draine essentiellement une population jeune.

Enfin s'agissant des 60 ans et plus, la seule activité où ils sont surreprésentés est la randonnée pédestre (36 % des pratiquants ont plus de 60 ans en 2020 alors que cette tranche d'âge représente à peine plus de 30 % de la population française), et viennent ensuite, très loin derrière, le cyclisme, le jogging et la marche nordique. Cette particularité les conduit à être bien représentés au sein des pratiquants de l'univers de la course et de la marche (29 % de ces pratiquants), et nettement sous-représentés dans les autres univers.

Le ski alpin (69 % des pratiquants), l'équitation (55 %), la natation (52 %), et le vélo sur route (48 %) sont des pratiques que l'on a souvent commencées très jeune (avant 15 ans). Lorsque les plus de 60 ans pratiquent une activité commencée à 40 ans ou plus, il s'agit pour l'essentiel de la randonnée pédestre.

Annexe méthodologique

Les sports de nature : un ensemble hétérogène

La présente analyse des sports de nature s'appuie sur les données issues des deux premières vagues du baromètre de la pratique sportive des Français. Réalisées par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) pour le compte du ministère chargé des sports et de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), les deux premières éditions de ce baromètre se sont déroulées en 2018 et 2020. Le questionnaire portait à chaque fois sur la pratique sportive au cours des douze mois précédents.

Le « terrain » de la dernière enquête a duré du 11 juin au 3 juillet 2020 et a permis, comme en 2018, d'interroger un ensemble de 4 000 personnes, représentatif de la population résidant en France métropolitaine et dans les DOM, âgée de 15 ans et plus⁶. L'édition 2020⁷ reproduit quasi à l'identique l'enquête de 2018⁸.

La principale question posée aux répondants était la suivante : « Au cours des 12 derniers mois, parmi les activités suivantes, lesquelles avez-vous pratiquées (hors obligations scolaires ou professionnelles), au moins une fois dans l'année ? ». À partir de cette question, toutes les activités pratiquées ont été recensées, soit au total plus de 100 activités physiques et sportives. Dans ce cadre, est considérée comme sportive toute personne ayant déclaré au moins une activité au cours des douze derniers mois. Pour chacune des activités physiques et sportives pratiquées, les répondants au baromètre sport ont précisé la fréquence de leur pratique (par semaine, mois ou année).

Pour l'analyse, les activités ont été regroupées en 16 grands blocs (univers ou familles) : sports enchaînés ou combinés, course et marche, activités verticales, sports de cycles ou motorisés, sports urbains, sports aquatiques et nautiques, sports d'hiver ou de montagne, équitation, activités de la forme et de la gymnastique, sports de raquette, athlétisme, sports collectifs, arts martiaux et sports de combat, sports aériens, sports de précision ou de cible.

Les sports de nature ne correspondent pas à un univers ou à une famille de pratiques donné. À partir de la liste des 100 activités précédemment évoquées, le périmètre des sports de nature a donc été délimité sur la base des critères suivants : les activités doivent se dérouler en extérieur et sans nécessité d'utiliser une infrastructure spécifique (excluant donc les sports collectifs). Toutes les activités se réalisant dans des équipements sportifs par « destination » (c'est-à-dire des constructions érigées *ex nihilo* expressément ou principalement pour le déroulement de pratiques sportives, qu'elles soient permanentes ou temporaires) ont été exclues. Dès lors, pour être qualifiée de « nature », une activité doit en premier lieu se réaliser dans des équipements dits « par appropriation » ou bien « par adaptation ». Cela comprend donc tous les sites naturels, espaces urbains ou domestiques utilisés, en l'état, pour la pratique (par exemple une plage ou encore un parvis de mairie), tout autant que chaque lieu de pratique en milieu naturel que l'intervention de l'homme a rendu propre à la pratique (par exemple les sentiers de randonnées, les itinéraires de via ferrata ou encore les pistes de ski). Sur cette définition de base se sont

⁶ Enquête par quotas, échantillon stratifié par région, représentatif par région - Recueil en ligne en France métropolitaine, téléphonique pour les territoires ultramarins. Voir Croutte P., Müller J., 2021, *Baromètre national des pratiques sportives 2020*, INJEP Notes & Rapports/Rapport d'étude, (<https://injep.fr/publication/barometre-national-des-pratiques-sportives-2020/>).

⁷ Croutte, Müller, 2021, *op. cit.*

⁸ Les questions relatives aux freins et motivations de la pratique n'ont toutefois pas été reconduites.

greffées quelques activités que l'on a l'habitude d'ajouter conventionnellement aux sports de nature (karting par exemple).

Sur la base de ces deux critères, ont été retenus l'ensemble des activités de l'univers course et marche, l'ensemble des activités verticales sous réserve qu'elles se déroulent en premier lieu en plein air, le vélo sur route ou cyclotourisme, le VTT, la moto (mais pas l'automobile), le karting et le jet ski, l'ensemble des sports urbains, l'ensemble des activités aquatiques et nautiques (sauf la natation quand elle a lieu principalement à la piscine), l'équitation, l'ensemble des sports d'hiver et de montagne (à l'exclusion du patinage), et l'ensemble des sports aériens sauf l'avion. Ont donc été exclus les sports enchaînés ou combinés, les activités de la forme et de la gymnastique (exception faite du *street workout* ou musculation urbaine), les sports de raquette, l'athlétisme, les sports collectifs, les sports de précision ou de cible ainsi que les arts martiaux ou sports de combat.

Cette délimitation peut donner lieu parfois à des problèmes de frontière, et la définition retenue ici est légèrement différente de celle adoptée par le Pôle de ressources national sur les sports de nature (PRNSN) dans son étude consacrée aux sports de nature à partir des données du baromètre sport 2018 (PRNSN, 2021)⁹. En particulier, la natation est systématiquement incluse dans le périmètre étudié par le PRNSN, de même que les sports enchaînés ou combinés, alors que ces derniers sont exclus ici pour des raisons techniques¹⁰.

Le tableau 1 liste les activités retenues suivant la définition des sports de nature choisie dans cette étude. Les univers sont en italique, suivis par les activités qui leur correspondent, les mots en italique sont noirs si l'univers est partiellement inclus, bleus s'il est inclus totalement et rouges s'il est exclu totalement (dans ce dernier cas, le détail des activités n'est pas donné), ces codes de couleur valant également pour les activités :

⁹ Voir www.sportsdenature.gouv.fr/nouvelle-publication-sports-et-loisirs-de-nature-en-france-points-de-repere-et-chiffres-cles

¹⁰ À la demande de la Direction des sports ce bloc n'était pas inclus dans la rotation aléatoire en 2018. Constatant le biais de sur-déclaration induit, on est revenu sur cette décision en 2020. Il y a donc un problème de comparabilité.

TABLEAU 1. LISTE DES SPORTS DE NATURE

Note : en bleu les univers ou activités totalement inclus dans la liste des sports de nature, en noir, ceux partiellement inclus ; en rouge les univers ou activités totalement exclus.

B1 - Univers SPORTS ENCHAINÉS OU COMBINÉS
B2 - Univers COURSE ET MARCHÉ
B2 - Footing, jogging
B2 - Trail
B2 - Course d'orientation
B2 - Courses ludiques et à obstacles
B2 - Randonnée pédestre (petite ou grande randonnée, trekking...)
B2 - Marche nordique
B2 - Marche athlétique
B3 - Univers ACTIVITÉS VERTICALES
B3 - Alpinisme (hors ski alpinisme)
B3 - Escalade (en site naturel ou indoor) <i>si en premier lieu en extérieur</i>
B3 - Accrobranche, Parcours acrobatiques en hauteur <i>si en premier lieu en extérieur</i>
B3 - Via ferrata
B3 - Spéléologie
B3 - Canyoning
B4 - Univers SPORTS DE CYCLE OU MOTORISÉS
B4 - Vélo sur route ou cyclotourisme
B4 - VTT
B4 - BMX
B4 - Moto sur route ou circuit
B4 - Moto tout terrain, quad
B4 - Automobile
B4 - Karting
B4 - Motonautisme, jet ski
B4 - Motoneige
B5 - Univers SPORTS URBAINS
B5 - Skate board
B5 - Roller, Trotinette
B5 - Parkour, free run
B5 - Street workout, musculation urbaine
B5 - Vélo free style (Trial, Dirt...)
B6 - Univers SPORTS AQUATIQUES ET NAUTIQUES
B6 - Nage, Natation <i>si en premier lieu en extérieur</i>
B6 - Plongée sous-marine
B6 - Apnée, plongée libre
B6 - Longe-côte
B6 - Snorkeling, nage avec palmes (Palmes, Masque, Tuba)
B6 - Pêche sportive
B6 - Nage en eaux vives, hydrospeed
B6 - Aviron
B6 - Voile
B6 - Planche à voile
B6 - Surf et glisse sur vague, bodyboard
B6 - Canoë kayak et sports de pagaie : kayak de mer, pirogue, dragon boat
B6 - Rafting
B6 - Kite surf
B6 - Ski nautique, wakeboard
B6 - Stand up, paddle
B7 - Univers SPORT D'HIVER OU DE MONTAGNE
B7 - Ski alpin, ski freeride, ski freestyle
B7 - Ski de fond, ski nordique
B7 - Ski de randonnée, ski alpinisme
B7 - Raquette à neige
B7 - Surf de neige, snowboard
B7 - Patinage
B7 - Luge
B8 - Univers ÉQUITATION
B8 - Équitation
B9 - Univers ACTIVITÉS DE LA FORME ET DE GYMNASTIQUE
B9 - Gymnastique sportive (agrès, GRS...)
B9 - Fitness
B9 - Cardiotraining
B9 - Gymnastique aquatique, aquagym
B9 - Gymnastique douce, yoga, taichi
B9 - Danse
B9 - Zumba
B9 - Musculation, culture physique
B9 - Haltérophilie
B9 - CrossFit
B9 - Vélo ou rameur d'intérieur / d'appartement
B9 - Street workout
B10 - Univers SPORTS DE RAQUETTE
B11 - Univers ATHLETISME
B12 - Univers SPORTS COLLECTIFS
B13 - Univers ARTS MARTIAUX ET DE COMBAT
B14 - Univers SPORTS AÉRIENS
B14 - Parapente, deltaplane
B14 - Parachutisme, base jump
B14 - Cerf-volant
B14 - Vol à voile
B14 - Avion, ULM
B15 - Univers SPORTS DE PRÉCISION OU DE CIBLE

LES SPORTS DE NATURE EN FRANCE

POINTS DE REPÈRE ET TENDANCES 2020

Cette note dresse un état des lieux de la pratique des sports de nature en France, sur la base des deux premières éditions du Baromètre national des pratiques sportives (2018 et 2020). Les sports de nature les plus pratiqués en 2020 demeurent la randonnée, la course à pied et le vélo. Le niveau de pratique apparaît assez stable par rapport à 2018, en dépit de la crise du COVID. Les sports nautiques et d'hiver sont cependant en recul, tout comme la pratique de plusieurs activités par un même pratiquant.

Les sports de nature sont globalement mixtes, mais certaines disciplines sont davantage genrées : l'équitation et la marche sont davantage pratiquées par les femmes, et le vélo davantage par les hommes. L'âge moyen des pratiquants est aussi très différent selon les disciplines.

Les sports de nature sont globalement pratiqués de manière autonome, sans club ni entraîneur, et le plus souvent seul. La pratique « connectée » émerge surtout dans l'univers « course et marche », même si son usage reste minoritaire.